



ACCUEIL PERISCOLAIRE

21 Chemin de Metz

57420 FLEURY

03 87 68 32 79

periscolairepouillyfleury@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR 2021/2022

FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION

- PUBLIC : Accueil des enfants qui auront 3 ans en 2020 jusqu'au CM2
- JOURS ET HORAIRES :
 - En période scolaire : lundi/mardi/jeudi/vendredi
 - Matin : 7h30/8h15
 - Pause méridienne : 11h45/13h45
 - Péri scolaire soir :
- 16h15/17h15 : heure pleine avec goûter (**départ à 17h15**)
- 17h15/18h : départ échelonné possible
- 18h/18h30 : départ échelonné possible

Le mercredi : 3 possibilités

- Matin + repas : arrivée entre 7h30 et 9h pour un départ entre 13h30 et 14h
- Après-midi : arrivée 14h départ entre 17h et 18h
- Journée complète (repas obligatoire) : arrivée entre 7h30 et 9h pour un départ entre 17h et 18h

En période de vacances scolaires : 7h30/18h (première semaine de chaque « petites vacances » et 3 semaines en juillet, soit jusqu'au 29 juillet 2022)

- LOCAUX : Occupation des nouveaux locaux depuis avril 2018. Selon leur nature, les activités peuvent avoir lieu dans d'autres locaux tels que les préaux, la salle de réunion du SIVOM, le city stade, aire de jeu, la salle omnisport.

ADMISSION :

Pour pouvoir fréquenter l'accueil, même de façon exceptionnelle, tout enfant doit être inscrit et son dossier doit être complet :

- Fiche de renseignements remplie (renseignements administratifs, adresse postale et mail, régime alimentaire, personnes à joindre...)
- Fiche sanitaire remplie
- Attestation d'assurance
- Règlement intérieur signé
- Quotient familial de la CAF
- Copie du jugement en cas de divorce

L'inscription doit être effectuée auprès de l'équipe de Direction du périscolaire.

Sans ces documents l'enfant ne sera pas accueilli

Tout changement de situation en cours d'année devra nous être signalé dans les plus brefs délais.

INSCRIPTION ET PRESENCE DE L'ENFANT

Inscription et modifications d'inscription

- A votre arrivée, un identifiant et mot de passe pour accéder au Portail Famille Bel Ami vous sera transmis ainsi qu'un lien de connexion. Nous vous demandons de réaliser toutes vos inscriptions et annulations par ce biais. Seules les inscriptions de dernière minute seront à transmettre par mail.
- Sinon, les documents qui vous sont fournis permettent de nous indiquer la présence de votre enfant :
 - si l'inscription est régulière, ce document peut être complété une seule fois en début d'année
 - si la fréquentation est occasionnelle, l'accès au portail Bel Ami permet la modification de l'inscription.
- Toute modification de présence devra également nous être signalée par le biais d'un mail; **pour la cantine, le jeudi soir pour la semaine suivante. Les absences devront être signalées au moins 24h à l'avance.** Merci de bien vouloir préciser l'inscription dans **l'objet du mail**. Nous les traitons par priorité.
En cas de changement de dernière minute, nous devons être averties par mail au moins 24h à l'avance. Toute annulation ou absence non signalée / non justifiée sera facturée.
- Modalités inscriptions vacances : Possibilité d'inscrire à la demi-journée (matin ou après-midi avec ou sans repas) sauf les jours de sortie ou d'activités exceptionnelles (exemple : Grand jeu sur la journée), à la journée ou à la semaine.
 - Matin + repas : arrivée entre 7h30 et 9h pour un départ entre 13h30 et 14h
 - Journée complète (repas obligatoire) : arrivée entre 7h30 et 9h pour un départ entre 17h et 18h
 - Semaine complète

Respect des horaires

L'enfant est sous la responsabilité des parents jusqu'à la prise en charge par l'équipe et après son départ de la structure.

Il est demandé aux familles de porter une attention particulière aux horaires de départ relatifs afin d'organiser les activités:

- A la fin de la première heure de périscolaire : 17h15
- Entre 17h15 et 18h
- Entre 18h et 18h30

Seules les personnes autorisées et mentionnées sur la fiche de renseignements peuvent récupérer l'enfant, en cas de changement ou cas exceptionnel il est indispensable de nous prévenir par écrit. Dans le cas contraire, l'enfant sera gardé au sein de la structure.

Tout enfant doit avoir quitté la structure à l'heure de fermeture fixée.

Les enfants ne peuvent quitter l'accueil que sous la responsabilité d'une personne majeure. Les enfants de plus de 6 ans peuvent quitter l'accueil seuls à condition qu'une autorisation signée nous ait été fournie.

Absences

Toute absence doit nous être signalée par mail ou par téléphone (03.87.68.32.79) ce **avant 9h00**, même si votre enfant est également absent à l'école.

Sans certificat médical les absences signalées le jour même seront facturées ;

En cas d'absence non signalée, les présences et les repas prévus seront facturés.

Dans le cas d'une sortie pendant les vacances scolaires, toute absence annulée le matin même sera facturée.

Retards

Pour le bon fonctionnement de l'accueil, les familles prendront les dispositions nécessaires pour accompagner et venir chercher leur enfant en respectant les horaires. **Le temps d'échange avec le personnel doit avoir lieu dans les heures d'ouvertures.** Tout enfant doit avoir quitté la structure à **l'heure de fermeture fixée (18h30).**

En cas de retard exceptionnel, il vous est demandé de nous contacter rapidement afin de nous prévenir. Sans nouvelle de votre part, le responsable contactera les personnes autorisées à récupérer l'enfant.

La famille dont l'enfant quitte la structure après l'heure de fermeture se verra appliquer une amende forfaitaire par 15 minutes de retard, dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration de l'Association Familles Rurales (5 euros par quart d'heure de retard entamé). En cas de retards répétés, une lettre de rappel vous sera adressée, puis une convocation, voir l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

SANTE

Un enfant malade ne peut être pris en charge par l'accueil périscolaire. Si l'enfant tombe malade pendant sa présence au périscolaire, le responsable contactera la famille afin que quelqu'un vienne le récupérer.

Hors PAI, la prise de médicament doit être exceptionnelle lors de l'accueil périscolaire et ne peut s'effectuer que sous couvert d'une prescription médicale. Les médicaments doivent être présentés dans leur emballage d'origine, marqués au nom de l'enfant et impérativement remis en mains propres au responsable. Un enfant n'est pas autorisé à détenir ou prendre des médicaments seuls.

En cas de problème de santé mettant en péril l'enfant, les secours seront contactés ainsi que le responsable légal. Lors de l'inscription, la famille signe un engagement autorisant le responsable à prendre les mesures d'urgence nécessaires.

Dans le cadre de l'accueil d'un enfant porteur d'une pathologie particulière (asthme, allergie ...) pouvant nécessiter des soins par les membres de l'équipe du périscolaire, il convient de mettre en place un **Projet d'Accueil Individualisé** en concertation avec l'enfant, la famille, le responsable de la structure et le médecin. Il appartient à la famille d'en faire la demande.

RESPECT DES REGLES DE VIE EN COLLECTIVITE

L'enfant devra impérativement respecter le personnel et les autres enfants, ainsi que le matériel et les locaux. Enfant et adultes doivent respecter le règlement, et s'interdire tout comportement, geste ou parole portant préjudice à l'autre. En cas de non-respect, le responsable de l'accueil pourra appliquer des sanctions graduées et adaptées (avertissement oral, entretien avec la famille, exclusion temporaire ou définitive de l'enfant).

L'enfant ne doit pas apporter d'objet de valeur (bijoux, argent, téléphone portable notamment) ni objet dangereux, le SIVOM et Familles Rurales décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de ces objets ainsi que d'accidents dus à leur utilisation.

L'inscription d'un enfant implique l'acceptation sans réserve du présent règlement

TARIFS ET FACTURATION 2020/2021				
	QF>1250	800<QF<1250	500<QF<800	QF<500
7H30/8H15	1.52	1.32	1.28	1.09
REPAS maternelle	8.85	7.99	7.58	6.17
REPAS élémentaire	9.26	8.4	7.89	6.58
ACCUEIL SANS REPAS	1.26	1.16	1.01	0.91
SOIR 1H et goûter (16h15/17h15)	3.03	2.73	2.53	2.02
SOIR 1H (17h15/18h)	1.89	1.74	1.67	1.39
SOIR 30 MIN (18h/18h30)	1.26	1.16	1.01	0.91
MERCREDI (Matin + repas)	9.11	8.10	7.59	7.09
MERCREDI (après-midi)	5.57	5.01	4.71	4.45

MERCREDI (journée complète)	14.18	12.61	11.80	11.29
Vacances semaine complète	70.91	63.81	60.78	56.72
Vacances matin + repas (semaine complète)	45.58	40.52	37.48	35.45
A la journée	15,19	13,50	12,49	11,81
Pénalités de retard	5€ pour 15 min	5€ pour 15 min	5€ pour 15 min	5€ pour 15 min

Le tarif est déterminé chaque année. Il varie en fonction du Quotient Familial. Pour bénéficier de ces tarifs, il est indispensable de fournir la photocopie du dernier avis d'imposition ou du relevé CAF. A défaut, les prestations seront basées sur le tarif le plus haut.

Facturation : en fin de mois une facture est adressée aux familles. Le paiement s'effectue par virement ou CESU papier ou en ligne et doit être effectué avant **le 25 du mois**. En cas de réclamation, il vous est demandé de vous adresser au responsable du périscolaire. Le non-paiement de celle-ci au-delà de la date fixée entraînera l'envoi d'une relance. 15 jours plus tard, une autre lettre de relance sera envoyée. Suite à cela, une lettre recommandée sera adressée au domicile et l'enfant ne pourra plus être accueilli.

Sur la facture de janvier figurera la somme **de 27 EUROS**, correspondant à l'adhésion à l'accueil périscolaire (adhésion valable du 01/01/2022 au 31/12/2022). L'inscription de leur enfant à l'accueil périscolaire implique l'acceptation par ses parents du versement de l'adhésion.



Accueil Périscolaire

03 87 68 32 79

periscolairepouillyfleury@gmail.com

DOCUMENT A RENDRE A LA DIRECTION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Je soussignée, Madame.....

Monsieur.....

Parents ou tuteurs légaux de l'enfant :

.....

Attestons avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil périscolaire, nous engageons à le respecter et autorisons le responsable de la structure :

- à emmener l'enfant en sortie
- à prendre les mesures nécessaires en cas de malaise ou d'accident

Date :

Signatures :

NB : l'acceptation conditionne l'inscription ou non des enfants

Conformément à la loi sur le droit à l'image en vigueur en France, il est demandé aux représentants d'autoriser ou non le droit à de photographier ou filmer vos enfants, dans le cadre de la communication et de l'information,

J'autorise l'accueil périscolaire :

OUI

NON

Date :

Signatures :



NOM et PRENOM de l'enfant :

Classe :

PLANNING

Du au

	MATI N	MID I	SOIR 16H15/17H15	SOIR 17H15/18H	SOIR 18H/18H30	MERCREDI MATIN + REPAS	MERCREDI APRES-MIDI	MERCREDI JOURNEE
LUNDI								
MARDI								
MERCREDI								
JEUDI								
VENDREDI								

Merci de cocher la case correspondant à votre cas :

Ce planning est pour :

- Tout le mois de : -----
- Toute la semaine : du au
- Toute l'année

Signature du responsable :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Père :

Nom : Prénom :

Adresse :

Nom et adresse de l'employeur :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Mère :

Nom : Prénom :

Adresse :

Nom et adresse de l'employeur :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Enfant(s) :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Cliquez ici pour entrer une date.

Nom : Prénom :

Date de naissance : Cliquez ici pour entrer une date.

N° allocataire de la CAF :

E-mail :

IMPORTANT !!!

Je souhaite recevoir la facturation par e-mail

Je ne souhaite pas recevoir la facturation par e-mail

Dans le cas où d'autres personnes que vous, seraient susceptibles de venir chercher votre ou vos enfants, vous voudrez bien nous communiquer leurs coordonnées :

Mme ou M :

Mme ou M :

Adresse :

Adresse :

Téléphone :

Téléphone :

Pouilly-Fleury le Cliquez ici pour entrer une date.

Signature des parents :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)

Exerçant l'autorité parentale de l'enfant :

NOM :

Prénom :

Nous autorisons notre enfant :

- à participer aux activités organisées par l'association ;
- à voyager en voiture individuelle, par moyen de transport collectif ;
- à se baigner

Cochez la case correspondante	OUI	NON
Déclare avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement, du projet éducatif et du projet pédagogique de l'association familles rurales de Pouilly-Fleury.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déclare être assuré(e) pour les dommages que mon enfant pourrait subir au cours de la pratique des activités ou occasionner à d'autres personnes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déclare m'engager à m'acquitter des sommes dû par l'inscription de mes enfants aux activités de l'association Familles Rurales de Pouilly-Fleury.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autorise l'association familles rurales de Pouilly-Fleury à publier des photographies ou vidéos de mon enfant dans le cadre de ses activités, sans pouvoir exiger une quelconque contrepartie et sans que la responsabilité de l'association familles rurales de Pouilly-Fleury ne puisse être recherchée à ce sujet.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autorise l'association familles rurales de Pouilly-Fleury ou le responsable à prendre les mesures d'urgence concernant mon enfant, notamment en cas d'accident.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déclare avoir rapporté trois rouleaux d'essuie tout (par famille) à l'association (pour les inscrits au périscolaire).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Notre enfant sait nager.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

REGIME ALIMENTAIRE :

Lu et approuvé
Le :

Signature des parents
(ou signature du tuteur légal)